NUMÉRO 3. SAMEDI 9 JANVIER 1858.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la Feuille prise au bureau, fr. 6»—
» par la poste, franco, » 7»—
Pour 6 mois, prise au bureau, » 3»50
» par la poste, franco, » 3»75
On s'abonne à toute époque.

PARAISSANT
LE JEUDI ET LE SAMEDI.
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, N° 21.

Prix des annonces :

Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » de 6 à 8 » 75 »
» » » de 9 l. et au-dessus 10 c. p. lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lig. 75 centimes.
» » de 6 à 8 » 1 franc.
» » de 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

Observations météorologiques en 1858.

	DATES	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES.			Baromètre en millim. réd. à 0.	Eau tombée dans les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMÈT. en pieds.	Température du LAC en degrés centi.	Fract. de saturat. de l'humidité	Dans les 24 h.	
	Janvier.	9 h. du m.	Minim.	Maxi.	Midi.						Midi.	Evapor. en mm.	Ozonomètre.
NEUCHATEL.	4	—1,6	—1,8	—0,5	727,0	0,0	Bise.	Couvert	10,31	4	—	—	9
	5	—6,5	—7	—5	725,4	peu neig.	Bise faible.	Couvert.	10,31	3	—	—	9
	6	—5,5	—6,4	—4	729,5	0,0	Id.	Id,	10,36	3	—	—	9
	7	—4	—6	—0,5	731,0	0,0	Calme.	Nuageux.	10,37	3	0,81	—	7
CHAUMONT.	4	—7	—11	—6	669,8	peu neig.	Bise.	Couvert.					
	5	—9	—12	—7	667,3	0,0	Calme.	Brouillard, couvert.					
	6	—5	—5	—3	671,4	0,0	Calme.	Couvert, hâle.					
	7	—3	—7	0	675,6	0,0	Id.	Nuageux.					

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 2 janvier 1858.

FORMATIONS ET DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS.

1. Il résulte d'un acte sous seing-privé, du 1er janvier 1858 et d'une circulaire de même date, pièces déposées et enregistrées au greffe du tribunal civil de ce district, qu'il a été formé entre les citoyens Daniel-Henri Rott, de Cerlier, négociant, et Frédéric-Edouard Rott son fils, tous deux domiciliés à Neuchâtel, une association dans le but de continuer l'exploitation de la maison de commerce fondée en cette ville par le citoyen Daniel-Henri Rott père sus-nommé. La société conservera la raison de commerce *Daniel-Henri Rott*, elle aura son siége à Neuchâtel et le temps de sa durée est illimité

2. Il résulte d'un acte notarial du 21 décembre 1857, dont l'extrait prescrit par la loi a été déposé et enregistré au greffe du tribunal du district du Locle, le 4 janvier courant, que les citoyens Emile Perret et Jules Jürgensen fils, ont formé entre eux une société en nom collectif pour la fabrication et le commerce d'horlogerie. Cette association dont le siége est au Locle, et la raison sociale: *E. Perret et Ce*, a commencé le 1er janvier 1858, pour finir à fin décembre 1860, sans prolongation.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

3. Conformément à l'art. 212 du code civil, on rend publique la demande en séparation de corps et de biens, formée le 29 décembre 1857, devant le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds, par le citoyen *Louis Dubois-Dunilac*, mécanicien, à sa femme, *Elmire née Veuve*, demeurant les deux à la Chaux-de-Fonds.

Fin de l'extrait de la feuille officielle.

IMMEUBLES A VENDRE

4. On offre à vendre, **à la Forêt,** territoire de Boudry, une vigne de la contenance de deux et demi ouvriers, dont les 7/8 en rouge. S'adresser à Auguste Girardet, fabricant de chandelles, à Colombier.

A VENDRE.

5. Chez M. Junod, au Prébarreau, une selle, une bride et un licol; une caisse à huile, une guitare, et une pompe aspirante et refoulante pour pressoir. Tous ces objets, en parfait état, seront cédés à bon compte faute d'emploi.

6. Les frères Georges et Ferdinand Hoch, avantageusement connus depuis plus de 20 ans, ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement à leurs anciennes pratiques, qu'ils sont de nouveau arrivés en cette ville avec un grand assortiment de graines potagères. La bonne qualité de leurs marchandises et la modicité de leurs prix, leur font espérer la confiance qu'ils sollicitent. Les personnes qui désireraient avoir des pattes d'asperges d'Ulm, de première qualité, sont priées de faire leurs commandes jusqu'au 1er mars, ils s'empresseront de les satisfaire.

Ils invitent en outre le public, de n'accorder aucune confiance aux colporteurs de graines qui voyagent dans le canton sous leur nom. — Leur magasin est rue de l'Hôpital, au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel du Cerf.

POMMADE A LA ROSE,

POUR LES YEUX,

PAR M. RICHOND.

7. Cette pommade est composée d'essence de rose et d'onguents fortifiants ; elle guérit les maladies d'yeux les plus anciennes, ainsi que celles plus récentes provenant de refroidissement aux pieds ou de courants d'air. Les personnes âgées peuvent s'en servir avec succès et sans crainte; elle fortifie et éclaircit les vues les plus faibles et arrête les pleurs et humeurs qui se portent sur les yeux. Il faut l'employer de la manière suivante: en mettre matin et soir gros comme la tête d'une épingle sur les paupières malades, jusqu'à entière guérison ; 4 à 5 jours au plus suffiront pour les suites d'un refroidissement, mais il faudra un traitement plus long pour une affection ancienne. Après le traitement on peut être certain que la maladie ne reparaîtra plus. Cette pommade guérit les maladies de la peau, telles qu'engelures, crevasses, boutons aux mains et à la figure, dartres vives et farineuses. On peut employer cette pommade avec succès pour l'entretien des lèvres, des mains et de la figure en leur conservant leur fraîcheur primitive. *Observations:* Avoir soin de l'employer légèrement après avoir fait sa toilette, comme on emploie la colcrême. Cette pommade se vend à mon dépôt à Neuchâtel, rue des Moulins, n° 3, et chez M. Dathé, pharmacien, rue des Halles, près de la voûte. — Les pots n° 1, pour la toilette, fr. 3»50. — Les pots n° 2, pour l'entretien de la peau, engelures, crevasses, etc., fr. 1»50. — Les pots n° 3, pour les yeux, 60 c.

AMI-CONSTANT BERTHOUD,

ANCIEN ÉTALONNEUR - VÉRIFICATEUR,

8. Informe MM. les marchands et débitants du canton, que dès-maintenant il est à même de fournir des **poids et mesures** au nouveau système fédéral.

Poids en fer fondu héxagones (six pans) depuis 50 lb. à 1/8 de lb., aux prix suivants: 50 lb. à 17 fr. 25, —25 lb. à 8 fr. 75, —10 lb. à 4 fr., — 5 lb. à 2 fr. 35, — 4 lb. à 1 fr. 75, — 3 lb. à 1 fr. 25, —2 lb. à 1 fr., —1 lb. à 55 c., —1/2 lb. à 40 c., — 1/4 lb. à 30 c., — et 1/8 lb. à 25 c. Ces poids sont conformes aux types déposés dans chaque préfecture.

Poids en plomb ou en laiton pour débit de sel.

Poids au-dessous du 1/8 livre, soit l'once et ses subdivisions.

Poids divisés en grains pour horlogers. — En sus, une partie poids en fonte de fer de forme carrée longue, avec un vide dessous comme les autres, et pouvant servir aux particuliers. Ces poids seront cédés à un prix très-bas.

Tous ces poids sont parfaitement justes, et prêts à être employés, sauf à y faire poser le poinçon par les étalonneurs-vérificateurs.

Le prix fixé pour l'étalonnage des poids d'après le tarif adopté par le grand-conseil, est: pour chaque poids de 10 lb. à un gramme, 10 centimes, pour chaque poids de 10 lb. et au-dessus, 20 centimes.

Il fournira aussi : mesures en bois et en fer-blanc ; mesures de longueur : aunes, perches, etc.; balances de différents genrès et grandeurs, balances pour horlogers.

Il se charge également de réparations de balances, poids et mesures quelconques. Il remet au nouveau système les balances dites romaines et en fournit des neuves.

Il espère par ses prix modiques et la bienfacture de ses ouvrages, mériter encore la confiance qu'on lui a accordée jusqu'à présent

Cortaillod, 4 janvier 1857.

AMI-CONSTANT BERTHOUD,
ancien étalonneur-vérificateur.

9. Un grand choix de **cafignons,** maison Lucas, rue du Seyon, 3me étage.

10. A vendre, 60 à 70 quintaux de foin, bien conditionné. S'adr. au bureau d'avis.

11. A vendre, du gravier pour allées de jardin, à un prix raisonnable. S'adresser à Alfred Matthey, entrepreneur, n° 3, à l'Ecluse.

13. Lambert, voiturier, vient de recevoir un envoi de petits fromages de Münster (Alsace), renommés par leur parfaite qualité, et qu'il cédera à un prix raisonnable.

AVIS.

14. Commerce de gibier et volailles de Bresse, dépôt de terrines et pâtés de foie gras et de gibier; truffes fraîches de France, rue de l'Eglise, 271, à Berne. CH. ZIMMERMANN.

15. Un coupe-racine, en bon état. S'adresser à M. Ferdinand Morel, à Colombier.

ON DEMANDE A ACHETER.

16. On demande à acheter, un bon chien de garde, pour une maison isolée. S'adresser au bureau d'avis.

A LOUER.

17 A louer, pour le 1er mars, un logement du côté du nord, composé de deux chambres et les dépendances, plus portion de jardin, situé dans la maison de Mlle Clottu, dans le bas du village de Saint-Blaise. S'adr. à elle-même, à Cornaux.

18. Une jolie chambre meublée, avec poêle, rue du Château, n° 25, plain-pied.

19. A louer, une chambre à deux lits, avec ou sans la pension. S'adr. au bureau d'avis.

20. Rue du Seyon, n° 11, une chambre meublée ou non, avec la pension si on le désire. S'adresser au 2me étage, maison du café Reiffel.

21. Une chambre garnie, avec la pension. S'adresser au bureau de cette feuille.

ON DEMANDE A LOUER.

22. Deux dames soigneuses et sans enfants, demandent à louer pour la Saint-Jean un logement composé de deux ou trois chambres. S'adr. chez M. A. Convert, place Purry.

23. Le docteur Reynier demande à louer, pour le mois de mars prochain ou pour la Saint-Jean, un logement de 8 à 9 chambres, situé au centre de la ville.

24. On demande à louer, une chambre meublée à poêle avec ou sans pension. Adresser sous chiffre B. D., au bureau de cette feuille.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

25. On demande pour de suite, une fille sachant faire un bon ordinaire; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

26. On demande une domestique pour un ménage de deux personnes. S'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera.

OFFRES DE SERVICES.

27. Un jeune homme âgé de 18 ans, désirerait trouver une place le plus tôt possible, soit comme domestique, soit comme aide dans un magasin ou commissionnaire. Il se contenterait pour salaire de recevoir de quoi fournir à son entretien pour en décharger ses parents. S'adr. à M. de Pury-Marval.

28. Une personne d'âge mûr, sachant faire une jolie cuisine, connaissant les ouvrages à l'aiguille, et s'entendant bien à soigner les malades, désire trouver une place; elle est libre et peut entrer de suite. S'adr. chez F. Ducommun, Grand'rue, n° 15.

29. Une jeune fille bernoise 19 ans, qui sait bien coudre, laver, repasser, etc., aimerait se placer de suite comme fille de chambre ou bonne d'enfant; elle est porteuse de bons certificats. S'adresser au bureau d'avis.

30. Une bonne cuisinière, 33 ans, désire se replacer de suite. S'adr. à Mme Julie Montandon, près la tour de Diesse.

31. Un jeune homme, âgé de 26 ans, qui a déjà servi dans de bonnes maisons, désire se placer en qualité de cocher-jardinier. Il parle les deux langues et est muni de bons certificats. S'adresser franco à la cure de Meyriez près Morat, ou à M. Evard, maître d'hôtel, chez M. le comte de Pourtalès, à Greng.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

32. On a perdu, jeudi 7 courant, en ville ou aux alentours, un petit couteau à 4 lames, manche blanc, sur lequel est gravé en toutes lettres le nom du propriétaire, auquel la personne qui pourrait l'avoir trouvé, est priée de le remettre, contre récompense, à la Brasserie.

33. Trouvé rue de Flandres, une corbeille contenant des choux et un sac renfermant du gruau. Les réclamer, contre les frais d'insertion, chez Herr, paveur, près l'hôtel de la Balance.

34. On peut réclamer chez Berguer, fermier, au Maley près St-Blaise, un chien de grande taille, manteau noir et blanc, nez fendu, le bout de la queue coupée, et porteur d'un collier en cuir.

35. On a perdu, mercredi dans la soirée, depuis le chemin des Parcs à Peseux, et de Peseux à Serrières et Neuchâtel, deux grandes clefs de vigne; les rapporter contre récompense à F.-A. Clerc, à l'Ecluse.

36. Il s'est égaré un chien de forte race, manteau noir, poitrine et pieds blancs, ainsi que le bout de la queue qui est très-touffue; il a le nez fendu et porte un vieux collier en cuir sans inscription. La personne qui pourrait le ramener à son propriétaire, M. Ad. Sandoz-Houriet, à Corcelles, recevrait une honnête récompense.

AVIS DIVERS.

37. On offre de cessionner une créance de fr. 29,000, productive d'intérêt à 5 % l'an, sur 1re hypothèque d'un immeuble acquis récemment dans ce pays pour fr. 50,000. Le bureau d'avis indiquera la source des renseignements qui satisferont à tous égards.

38. La seconde leçon publique **du cours de littérature allemande,** annoncé dans le *Neuchâtelois* et la *Feuille d'Avis,* aura lieu aujourd'hui samedi, de 5 à 6 heures, dans la salle de chant du gymnase.

Société Neuchâteloise d'utilité publique.

39. Samedi 9 janvier 1858, à 8 heures du soir, au gymnase, séance publique:

De la conservation des aliments,

par M. le professeur Kopp.

40. On désire de placer en échange une fille bernoise de 14 ans, dans le canton de Neuchâtel, pour apprendre le français; on prendrait une fille ou un garçon du même âge, et on assure un bon traitement. S'adresser franco au bureau de cette feuille, aux initiales T. R.

41. Un jeune homme employé dans un bureau architectique et qui est libre pendant les soirées, cherche de l'occupation, soit à faire des écritures, des comptes ou à tenir des livres. S'adr. au bureau d'avis.

Avis aux instituteurs-agronomes.

42. Pour diriger un établissement d'éducation et de travail destiné à des enfants pauvres des deux sexes, la commission de l'Asile de Champfays, près Neuveville, canton de Berne, demande un homme de langue française, marié, réformé, religieux et moral, qui pût donner l'instruction primaire et en même temps soigner la culture du domaine. — Cet homme et sa femme doivent servir de père et de mère à vingt-cinq enfants. Ils seront logés et nourris avec les élèves aux frais de l'établissement. — Le traitement ultérieur variera de fr. 750 à fr. 1000 par année, d'après le nombre et l'âge des enfants qu'ils auront eux-mêmes. Les fonctions commenceront le 1er avril 1858; en conséquence, les postulants sont invités à s'adresser, d'ici au 1er février, à M. J.-L. Schneider, président, ou à M. Fréd. Imer, secrétaire de la commission, chargés de fournir les renseignements désirés. *(Affranchir).*

SITUATION DE LA BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE
Au jeudi 31 décembre 1857.

ACTIF.

Numéraire à Neuchâtel et aux agences		fr.	510,910»87
Effets échus, à recouvrer à dito		»	551,566»82
Portefeuille: Effets sur le pays	fr. 1,755,094»67		
Effets sur l'étranger	» 526,850»20	»	2,079,924»87
Avances sur dépôts		»	74,250»—
Comptes-courants débit: Crédits ouverts		»	206,004»99
Comptes à l'étranger		»	28,522»68
Effets remis à l'encaissement		»	4,796»40
Divers		»	61,950»59
		fr.	3,297,727»22

PASSIF.

Capital de la Banque		fr.	1,000,000»—
Bons de dépôts à intérêts (30 jours vue et éch. fixe)		»	735,500»—
Comptes-courants créditeurs sans intérêts		»	119,471»17
Billets de la Banque: En circulation		»	1,126,590»—
Dividendes à payer non réclamés		»	500»—
Billets à ordre à vue payables à Neuchâtel et aux agences		»	158,568»20
Droit de garde sur dépôts volontaires		»	345»90
Compte de réserve		»	5,200»—
Divers		»	155,953»95
		fr.	3,297,727»22

Certifié le présent état conforme aux écritures de la Banque.
Neuchâtel, le 1er janvier 1858.
Le Directeur de la Banque,
H. NICOLAS.

Vu et approuvé en conseil d'administration.
Neuchâtel, le 4 janvier 1858.
Le Président de la Banque,
F. DE MONTMOLLIN.

44. A partir du 1er janvier 1858, le dépôt des bateliers de Cudrefin est au rez-de-chaussée de l'hôtel du Lac. JEAN TREYVAUD.

45. Un jeune homme muni des meilleures preuves de capacité et de fidélité, et connaissant la comptabilité à fond, ainsi que l'établissage d'horlogerie, désire trouver une place de teneur de livres dans cette industrie ou à défaut dans un autre genre de commerce. S'adresser au bureau de cette feuille, qui indiquera.

47. On offre à prêter fr. 4000 contre hypothèque en premier rang. S'adresser au notaire **Renaud,** rue du Château, n° 2, à Neuchâtel.

48. Mad. Julie Christinat, demeurant dans la ville de Boudry, n° 127, avise le public qu'elle commencera dès-à-present à exercer sa profession de sage-femme, de même qu'à saigner et à ventouser. Elle espère par son activité et ses soins, mériter la confiance des personnes qui lui donneront la préférence.

49. Le soussigné, Dr Emile Vogt, avocat, à Berne, déclare par les présentes, que la mise sous tutelle, prononcée par l'autorité resp. du district de Konolfingen, au mois d'octobre passé, contre **M. G. Wenger-Krieg,** propriétaire au Landeron, a été levée par l'autorité compétente du canton de Berne, après que M. Wenger-Krieg lui a pu prouver, qu'il n'existait aucun motif à faire cette interdiction.

Berne, 31 décembre 1857.

Dr Emile Vogt, avocat.

50. Les bourgeois ayant ménage peuvent s'inscrire chez M. L Coulon, inspecteur des forêts, pour leur bois d'affouage, ainsi que pour les fagots, le jeudi matin, depuis le 7 courant. Les inscriptions pour le hêtre et le jeune chêne doivent se faire avant le 1er mars.

51. M. J.-Aug. Wuilleumier, curateur de Ch.-Ferd. Kratzer, renouvelle l'avis qu'il désavouera tous les marchés et toutes les dettes que le dit Kratzer pourrait contracter sans son autorisation.

52. *Pendant la saison d'hiver,* **les bains chauds,** *rue de la Place-d'Armes,* sont ouverts les vendredi, samedi et dimanche de chaque semaine.

53. On demande dans chaque ville de Suisse, un personne intelligente pour tenir un dépôt de chaussures de Paris, pouvant disposer d'une garantie pécunière.

Appointements fixes: 1000 fr. par an et 20 % sur les affaires. Ecrire franco, poste restante à Genève, aux initiales D. G.

54. Deux jeunes filles françaises aimeraient trouver de l'occupation soit à l'année ou à la journée, à raison de 60 c. par jour et nourries, ou 1 fr. non nourries, pour toute espèce de raccommodage de vêtements d'homme et de femme, tapisserie, couture d'ouvrage quelconque, ainsi que pour chemises, robes, corsets, pantalons, etc. S'adr. au faubourg, chez Augustine Guyot, n° 29, 2me étage.

55. Une famille distinguée de la ville de Fribourg en Brisgau, désire trouver un échange convenable pour une de ses demoiselles. S'adresser à M. le pasteur Schneider, à Kork, (Grand-Duché de Bade), pour M. A. B.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

NAISSANCES.

Le 22 Décembre. Adèle-Julie, à F.-H. Marendaz et à Adèle née Quinche, vaudois.
24 Albert-Ernest, à Albert Elskes et à Julie-Frédérique née Comtesse, (Prusse-Rhénane).
25 Cécile-Sophie, à H -Fréd. Maillé et à Sophie née Murset, neuchâtelois.
26 Enfant né-mort, à Sam. Muller et à Madelaine née Führer, bernois.
30 Albert-André-François, à Charles-André-François Wavre et à Julie-Henriette née Borel, bourgeois de Neuchâtel.
30 Henri-Auguste, à David-Henri Guilloud et à Marie-Louise née Gallandre, vaudois.
Le 1 Janvier. Jaques-Frédéric, à Jacob Meier et à Julie née Dupuis, zurichois.
3 Enfant né-mort, à Moïse Blum et à Adèle née Ducas, français.
4 Jules-Alexandre, à Fréd. Ochsner et à Cécile née Borel, zurichois.

DÉCÈS.

Le 24 Décembre. Ernest-Victor Droz, diacre à Neuchâtel, âgé de 64 ans, bourgeois.
24 Marie-Victoire Fidon, âgée de 60 ans, française.
Le 2 janvier. Emélie-Joséphine-Balthilde Polak née Charle, âgée de 19 ans 6 mois.
2 Maria Joner, âgée de 20 ans, bernoise.
6 Marie-Elise, âgée de 10 mois, fille de J.-Rodolphe Gallmann, zurichois

PROMESSES DE MARIAGE,

du dimanche 3 janvier 1858.

François-Clément Guenot, cultivateur, du Landeron, domicilié à Cressier, et Françoise-Augustine Clément, domiciliée à Neuchâtel.

Jean Rubin, gypseur, bernois, et Marie Speicher; les deux domiciliés à Neuchâtel.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

NEUCHATEL, 7 janvier 1857.

Froment . . .	l'émine fr.	2»90 à fr.	—
Moitié-blé . . .	» »	2»50	
Seigle	» »	2»15	
Orge	» »	1»75	
Avoine, prix moyen	» »	1»45.	

INTÉRÊTS LOCAUX.

—

A la rédaction de la *Feuille d'avis.*

Dans la grande affaire de l'arrivée du Jura industriel à Neuchâtel au bord du lac, le public s'est surtout préoccupé à juste titre de la jetée en remblais qui séparerait la ville d'avec le lac et lui enlèverait la vue; cet inconvénient, d'une importance majeure, a absorbé toute son attention, et la empêché de voir d'autres inconvénients, qui l'auraient frappé sans cela, entr'autres la perte de la promenade des zigzags à l'Evole, qui sera traversée en tranchée dans son milieu par la voie ferrée et enlevée complètement aux promeneurs et aux passagers, car il serait impossible, vu la nature des lieux, de maintenir un passage en dessus ou en dessous de cette dernière. Cette perte serait déjà sensible comme promenade dans une ville où l'on en est dépourvu; elle le sera davantage encore comme passage et voie de communication très-fréquentée, car il n'y a pas de moments dans la journée, sans parler de ceux de la promenade, où l'on n'y rencontre des gens en passage: or dans cette localité, où l'entrée de notre ville du côté de France et des Montagnes est déjà si désagréable pour les chars par le double crochet à faire pour gagner la route de l'Evole, il serait peu convenable d'enlever encore aux piétons une entrée si naturelle et si commode. Il n'est pas nécessaire d'en dire davantage pour faire sentir combien cette perte serait sensible aux habitants de Neuchâtel et à ceux que leurs affaires y amènent de ce côté là.

Puisque je viens de parler de cette communication désagréable et souvent dangereuse qui menace de rester longtemps encore l'abord de Neuchâtel depuis la France et les Montagnes, c'est le moment de parler aussi d'un moyen de la remplacer, et de donner à ce côté de notre ville un abord moins anormal. Ce moyen, qui n'est pas de mon invention, consisterait à faire descendre la route actuelle, depuis le bas du chemin du petit Pontarlier, par une tranchée à travers le jardin du Prince dans le vallon de l'Ecluse (qui est à la hauteur de la rue du Pommier) où l'on arriverait par une pente raisonnable à peu près sous l'angle du Donjon. Ce chemin, outre l'avantage d'être le plus direct et le plus court, aurait ceux de donner à notre ville un troisième et nouvel abord; de décharger celui par l'Evole qui est trop encombré les jours de marché; de donner une issue au quartier de l'Ecluse et rues aboutissantes, qui n'est actuellement qu'un cul de sac; de faire un établissement aussi important sans expropriation et proportionellement à peu de frais, puisqu'il n'y aurait aucune acquisition à faire et que les déblais de la tranchée resteraient sur place à niveler le vallon de l'Ecluse; et enfin de faire disparaître la poudrière de ce jardin, qui est un sujet perpétuel d'inquiétudes pour un quartier toujours plus habité. Il suffit de ces indications pour faire sentir tous les avantages de ce projet, et pour nous faire vivement désirer qu'il reçoive un jour et sans trop tarder son accomplissement. Sans doute qu'il aurait été préférable de voir exécuter l'ancien projet de faire descendre à Neuchâtel par le Vauseyon et l'Ecluse les routes réunies de France et des Gorges, mais comme l'on ne peut raisonnablement plus songer à ce projet vu son coût, il faut savoir se contenter de ce pis-aller, qui nous offre à peu près les mêmes avantages. Sans doute que l'on pourrait désirer au chemin projeté un pente plus douce et plus conforme aux exigences actuelles; mais cette pente, qui serait à peu près celle de la rue du Château dans sa partie supérieure, ne serait-elle pas un défaut mille fois préférable à ceux de la route actuelle, et ce défaut ne serait-il pas amplement compensé par les avantages que l'on a signalés? S'il y a quelque chose de mieux à faire, qu'on le propose, mais quant à cet abord de notre ville nous sommes dans un état où l'on ne peut rester. Il importe d'autant plus de s'occuper actuellement de ce projet, qu'au cas où la gare du Jura industriel serait placée à l'Ecluse, il faudrait faire marcher de front les deux ouvrages, ou tout au moins ménager au chemin projeté le moyen d'être exécuté dans la suite.

Agréez, etc. **

—

— On lit dans le *Neuchâtelois*: « Le commissariat des guerres fédéral a enfin terminé ses comptes au sujet de l'occupation de Neuchâtel. Les frais s'élèvent à la somme totale de fr. 315,717»31, dont fr. 169,115 frais de solde et fr. 119,317 bonifications de logements militaires aux particuliers. — On peut croire qu'à présent le paiement de ces indemnités, attendu pendant une année entière, ne souffrira plus de retard. »

—

— Par arrêté du 4 janvier, le Conseil d'administration de la Banque cantonale a réduit uniformément à 5 p. c., à dater du 5 janvier, le taux de son escompte à l'intérieur du pays, comme pour la Suisse et pour la France; il ne reste de différence que celle du change, fixé à 1/8, 1/4, 1/5 ou 3/8 p. c., suivant les différentes places. L'échéance des effets admis à l'escompte est uniformément étendu à 90 jours.

—

— Une réunion de citoyens vient de se constituer à Neuchâtel à l'effet de fonder une *Caisse de prêts sur consignation,* dans le but de venir en aide d'une manière efficace à notre industrie nationale.

Des institutions de ce genre sont également projetées au Locle et à la Chaux-de-Fonds.

La caisse établie à Neuchâtel délivrera des warrants ou récépissés négociables; elle acceptera les dépôts de tout fabricant domicilié dans le canton.

Les fondateurs de cette utile institution déploient la plus grande acivité, et tout fait espérer que les opérations de la caisse pourront commencer prochainement. *(Indépendant).*

VARIÉTÉS.

L'EMPEREUR NICOLAS

PEINT PAR LUI-MÊME.

Un autre jour, c'était pendant le carnaval, l'immense place qui s'étend du Palais d'hiver à celui du sénat était couverte, selon l'usage traditionnel à cette époque de l'année, de montagnes russes, de baraques de saltimbanques, de théâtres forains, de tout ce qui forme les *katchelis* si chers au peuple de Saint-Pétersbourg. Aussi le peuple tout entier se trouvait-il sur cette place, frottant ses peaux de moutons aux riches fourrures de la noblesse et de la cour, qui, elles aussi, étaient venues prendre leur part de la liesse populaire. La foule était si compacte, que les traîneaux, dont la marche est si rapide d'ordinaire, semblaient paralysés par la crainte des accidents.. L'un d'entre eux venait de sortir du Palais d'hiver: tous les fronts se découvraient à son passage, car il portait la fortune de la Russie: l'empereur Nicolas venait se réjouir à la joie de son peuple. Tous les traîneaux lui faisant place, le traîneau impérial se trouva bientôt à la tête de la file... Il avait à peine dépassé l'église de Saint-Isaac, qu'une petite fille de huit à dix ans, perçant la foule au risque de se faire écraser, s'élança de son côté et se cramponna derrière le traîneau en disant: — Je t'en prie, mon oncle, fais-moi voir les katchélis.

— Volontiers, mon enfant, lui répondit l'empereur; et, la soulevant dans ses bras, il la déposa près de lui, sur un riche tapis de fourrure. L'enfant était aux anges... — Oh! que tu es bon, mon oncle, disait-elle; grâce à toi, je verrai donc les katchélis que batuschka (mon petit père) n'a jamais voulu montrer à sa petite fille.

— Comment t'appelles-tu?

— Nadine...

— C'est un nom joli comme toi... La petite fille, en effet, était charmante de visage et d'esprit; c'était un plaisir de la voir s'entretenir familièrement avec l'empereur, qui se plaisait à l'accabler de questions auxquelles celle-ci répondait par de fines saillies. Tous les promeneurs étaient ravis: les hommes applaudissaient, les mères enviaient pour les leurs le sort de la petite fille, qui ne comprenait nullement le bonheur du sien.

Après avoir bien montré à Nadine les katchélis tant désirés, l'empereur lui dit: — Maintenant que tu connais ton oncle, veux-tu faire la connaissance de ta tante?

— Je ne demande pas mieux, si elle est aussi bonne que vous êtes bon...

— Tu en jugeras, viens .. Et il se dirigea vers le palais. — Où me conduisez-vous donc ainsi? lui demanda Nadine en passant sous la porte cochère du palais.

— Chez ta tante... Regardez, dit l'empereur à l'impératrice en lui présentant l'enfant... je vous amène une nièce que vous ne connaissez pas. Alexandra, enchantée de l'aventure, mit l'enfant sur ses genoux et la questionna: c'était l'aînée des filles d'un modeste employé. L'impératrice, ravie de ses heureuses dispositions, l'adopta et la fit placer aussitôt dans un établissement de la couronne pour y être élevée à ses frais. Son bon oncle l'empereur s'est chargé de son avenir.

Tel était l'empereur Nicolas: merveilleux contraste de tendresse et de sévérité, doux parfois comme la miséricorde de Dieu, et implacable d'autres fois comme la fatalité antique, un père et en même temps un juge inexorable, un cœur de jeune fille dans une poitrine de lion, un composé d'Ajax et d'Agamemnon, un arc-en-ciel dans une tempête, magnifique antithèse; le maître du plus vaste empire du monde et l'esclave de ses devoirs; devant qui tout tremblait, et qui tremblait lui-même devant l'ombre d'une mauvaise pensée; cœur d'or, bras de fer, Iliade vivante, figure monumentale placée par Dieu entre l'Europe et l'Asie comme un jalon entre la barbarie qui s'en va et la civilisation qui vient.

A quatre heures, il dînait en famille; rarement quelques élus se trouvaient conviés à sa table, toujours modestement servie. Comme tous les Russes, il mangeait très-vite, avec un excellent appétit, et préférait à des mets succulents une nourriture maigre, quoique substantielle. Il buvait de l'eau pure, quelquefois un seul petit verre de vin, jamais de liqueurs ni de boissons fortes. Il observait rigoureusement les quatre carêmes et les jours d'abstinence prescrits par la religion russe. Chef de la religion, il en donnait en tout et partout l'exemple. Les frais de sa table comme ceux de sa maison étaient calculés avec un ordre et une économie qui auraient fait honneur à la meilleure ménagère. Le livre de ses dépenses était tenu comme celui d'un négociant retiré des affaires. Longtemps avant son avènement au trône, il s'était fait à ces habitudes de sage économie qui, tout en rendant difficiles les pertes acceptées dans les grandes maisons, ne l'empêchait pas de suivre à l'occasion ses inctincts généreux. Il se contentait de peu pour lui, afin de pouvoir beaucoup pour les autres... N'étant encore que grand-duc, il avait alloué pour le service de sa table une somme de cinquante roubles par mois; c'était laisser peu de prise à la rapine de ses maîtres d'hôtel, aussi lorsqu'il fut proclamé empereur cherchaient-ils à obtenir un crédit supplémentaire... L'un d'eux, un Français qui a fait une belle fortune à son service, lui demanda un jour avec cette audace qui caractérise la valetaille des maisons princières, de combien de roubles il pouvait disposer par mois pour la table de Sa Majesté

— Cinquante roubles me suffisent comme par le passé, lui répondit l'empereur.

— Mais, sire, votre prédécesseur dépensait mille roubles pour sa table.

— C'est que sans doute il avait un meilleur appétit que le mien.

— Votre Majesté me permettra de lui faire observer que cinquante roubles sont insuffisants pour le menu de l'empereur.

— Tu crois donc que l'estomac de Ma Majesté a prix dix fois plus de développement depuis qu'elle a quitté le palais d'Anitschkoff?... Il me semble que l'empereur ne mange pas davantage que ne mangeait le grand-duc...

— Mais, sire, vos enfants grandissent, et...

— Leur appétit aussi, c'est possible. Alors, ajoute cinquante roubles à ton budget, mais pas un kopek de plus.

Nicolas procédait avec la même économie à tous les frais de son entretien personnel. Il ne quittait ses uniformes que lorsque ses uniformes menaçaient de le quitter. — La prodigalité, disait-il, est un vol fait aux pauvres, et le luxe exagéré est la toilette des sots. Le même tapis lui a servi de descente de lit pendant 30 ans; il est mort, pour ainsi dire, dans les pantoufles que lui avait brodées sa femme à l'époque de son mariage. — Sire, lui dit un jour son valet de chambre, votre pardessus est déchiré.

— Eh bien! fais-le raccommoder.

— Mais il est si vieux, si usé, qu'il demande un remplaçant.

— Fais-le raccommoder d'abord, nous verrons plus tard... je n'ai pas d'argent.

Le fait est que Nicolas n'avait jamais un kopek sur lui, jamais il n'a connu l'usage d'une bourse; cette habitude l'a mis plus d'une fois dans l'embarras. (*)

Après son dîner, dont la durée ne dépassait jamais une demi-heure, il jouait avec ses enfants, puis il rentrait dans son cabinet pour s'occuper des affaires de l'État. Les seules distractions qu'il se permettait c'était, l'hiver, le spectacle, et surtout la mascarade (bal masqué), qu'il aimait à ce point de n'en manquer pas une; c'était pendant l'été, des promenades en famille, ou bien une de ses occupations favorites, comme la peinture, dans laquelle il excellait à la manière de Wouwermans. Rarement il prenait part aux causeries ordinaires de salon; cependant, il était charmant de bonne humeur et d'entrain dans l'intimité. Quelquefois même, lorsqu'il se trouvait sous une impression heureuse, il prenait l'initiative des jeux d'esprit, qu'il aimait autant qu'il détestait ceux de hasard.

Il se couchait à onze heures; mais tant qu'il y avait sur sa table un papier qu'il n'avait pas lu, il ne s'accordait pas le repos du sommeil. Souvent même, par les plus grands froids de l'hiver, il se relevait la nuit pour aller inspecter lui-même soit les corps de garde, soit quelque autre établissement public. La crainte d'être surpris en défaut entretenait ainsi de la part des administrateurs une surveillance active et de tous les instants. Le premier regard de Nicolas dans ces visites nocturnes se portait sur le thermomètre; malheur alors s'il n'indiquait pas les quatorze degrés prescrits par le règlement! Dans les choses de l'ordre le plus élevé comme dans les détails les plus infimes, il apportait un esprit d'observation qu'on aurait pu taxer de faiblesse d'esprit, mais qui n'était chez lui que l'accomplissement du devoir porté jusqu'au dernier scrupule.

Nicolas, nous l'avons dit, ne fumait pas, et détestait les fumeurs. Un soir, traversant un salon du Palais d'hiver, il dit à son aide de camp de service: — Je t'emmène au spectacle. Celui-ci, qui ne s'attendait pas à cette préférence, venait d'achever un cigare; il n'eut que le temps de se purifier la bouche et de suivre l'empereur, qui lui fit une place dans sa voiture.

— Connais-tu la pièce qu'on donne ce soir? lui demanda l'empereur.

— Oui sire, répondit laconiquement l'aide de camp en desserrant les lèvres, qu'il tenait fermées avec soin.

— Tu as fumé... Est-elle jolie?

— Oui sire.

— Pourquoi as-tu fumé?... Vernet est-il bien dans son rôle?

— Oui sire.

— Tu m'empestes... va-t'en au diable! Et ouvrant lui-même la portière, il jeta loin de lui le malencontreux fumeur. Le soir même, en rentrant au palais, il lui tendit la main.

A cette époque de sa vie. Nicolas était dans toute la splendeur de sa beauté; il passait à juste titre pour le plus bel homme de son empire. Un écrivain a dit qu'il y avait en lui de l'Apollon et du Jupiter. Sans chercher une comparaison dans la mythologie, nous dirons qu'il était l'image parfaite de l'Agamemnon d'Homère. Sa taille dépassait six pieds; il avait le front large, légèrement déprimé au sommet, le regard plein d'éclairs magnétiques, les sourcils arqués et bien fournis; sa moustache fièrement relevée couronnait ses lèvres, se prêtant avec une égale facilité au commandement suprême et aux grâces du sourire; le tonnerre de sa voix mâle répondait aux éclairs de ses yeux. Le galbe de son visage était robuste et harmonieux, sa bouche fort belle, les muscles de ses joues mobiles comme la pensée qui les faisait agir. Sa démarche était imposante, majestueuse: nul ne marchait comme lui, soit qu'il figurât dans une cérémonie religieuse, soit qu'il passât devant le front de ses troupes. Mais de cette beauté typique il ne tirait aucune vanité, il semblait l'ignorer lui-même, et il repoussait avec dédain les illusions de la flatterie, qui se transformait en miroir sous ses yeux. Par une joyeuse nuit de bal masqué à la salle de la noblesse, il répondit brusquement à un domino qui lui disait: — Savez-vous, sire, que vous êtes le plus bel homme de toutes les Russies?

— Je l'ignore, madame; mais vous devriez savoir, vous, que c'est une affaire qui concerne uniquement l'impératrice.

A. Balleydier.

(Nous donnerons prochainement un second extrait du même ouvrage.)

(*) Voir une anecdote citée dans la *Feuille d'avis* du 10 octobre 1857, nº 82, sous le titre *Revue anecdotique*.

IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH ET METZNER